

*Question XIII.*—Quels changements seraient-ils avantageux de demander ?

*Réponse.*—Le Dr. de Angelis, après examen du Code Civil, n'ayant pas jugé opportun de suggérer d'amendements relativement à la question qui nous occupe, nous ne croyons pas devoir en suggérer nous-mêmes.

*Question XIV.*—Quels désavantages y aurait-il à exiger la stricte exécution des règles ?

*Réponse.*—Ce serait peut-être de rompre l'union qui existe entre l'Eglise et l'Etat.

*Question XV.*—Y a-t-il empiètement du pouvoir Civil ?

*Réponse.*—Il n'apparaît pas, puisque tout s'est réglé de gré à gré, et le plus souvent à la demande de l'autorité religieuse dans notre pays.